



Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique

ASSEMBLÉE NATIONALE

XVI^e législature

Analyse des déclarations d'intérêts et d'activités

Activités professionnelles et autres mandats électifs
des députés

Février 2023

Sommaire

Préambule	p. 4
Principaux enseignements de l'analyse	p. 5
PARTIE 1	
Les sources utilisées	
1 Des statistiques élaborées sur la base des déclarations d'intérêts et d'activités	p. 6
2 Une analyse circonscrite à trois rubriques de la déclaration d'intérêts et d'activités	p. 6
PARTIE 2	
L'enrichissement des données	
1 La répartition des députés selon leur ancienneté	p. 8
<i>(députés nouvellement élus / députés réélus)</i>	
2 La répartition des activités selon le secteur public/privé	p. 8
3 La répartition des activités selon le domaine d'activités	p. 8
PARTIE 3	
Les députés de la XVI^e législature : données générales	p. 9
PARTIE 4	
Le passé professionnel des députés de la XVI^e législature	
1 Données agrégées (cumul des rubriques n° 1 et n° 2)	p. 10
sur le passé professionnel des députés	
2 Focus sur les rubriques n° 1 et n° 2 des déclarations d'intérêts et d'activités	p. 12
1. Les activités professionnelles mentionnées en rubrique n° 1	p. 15
<i>(hors activités de consultant)</i>	
2. Les activités de consultant mentionnées en rubrique n° 2	p. 15
PARTIE 5	
Les activités conservées par les députés	
1 Données agrégées sur les activités conservées par les députés	p. 17
<i>(cumul des rubriques n° 1 et n° 2)</i>	
2 Focus sur les rubriques n° 1 et n° 2 des déclarations d'intérêts et d'activités	
1. Les activités professionnelles mentionnées en rubrique n° 1	p. 18
<i>(hors activités de consultant)</i>	
2. Les activités de consultant mentionnées en rubrique n° 2	p. 21
PARTIE 6	
Les fonctions et mandats électifs conservés par les députés	p. 23
ANNEXE	p. 25

Préambule

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique rend publiques sur son site internet, en *open data*, les déclarations d'intérêts et d'activités des députés de la XVI^e législature afin de permettre leur exploitation ou leur réutilisation par tout citoyen ou toute institution.

Elle en a préalablement vérifié le contenu afin de s'assurer de leur caractère exhaustif, exact et sincère, le contrôle des incompatibilités étant effectué par le bureau de l'Assemblée nationale et la prévention des conflits d'intérêts par son référent déontologue.

En 2018, la Haute Autorité avait été sollicitée par le président de l'Assemblée nationale afin d'adresser au groupe de travail sur le statut des députés chargé de formuler des propositions sur le thème « suspension et reprise de la carrière professionnelle des députés » des « *éléments d'informations agrégés* » sur « *les activités exercées par les députés avant le début de leur mandat, pendant leur mandat et après la fin de leur mandat* ». Elle avait alors produit l'[étude](#) « Les activités professionnelles des députés de la XV^e législature ».

Elle publie cette année une analyse portant sur les activités professionnelles des députés de la XVI^e législature, mais aussi sur leurs fonctions et mandats électifs. Des comparaisons avec les résultats de l'étude portant sur la législature précédente sont mentionnées lorsqu'elles sont disponibles.

La Haute Autorité ne dispose en revanche d'aucune donnée sur les activités exercées par ces députés à l'issue de leur mandat, la mobilité professionnelle des députés n'entrant pas dans son champ de compétence.



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ANALYSE

- L'Assemblée nationale, renouvelée **pour moitié** suite aux dernières élections législatives, est composée dans sa **grande majorité de députés ayant exercé une activité professionnelle** (y compris de consultant) au cours des cinq années précédant leur élection (70 %).

Concernant les députés qui ne déclarent aucune activité professionnelle au cours des cinq années précédant leur élection, il s'agit principalement (près de 80 %) de députés réélus. Ils ont pu toutefois exercer d'autres fonctions publiques (déclarées en rubrique n° 7 des déclarations d'intérêts et d'activités) ou des fonctions dirigeantes de sociétés (déclarées en rubrique n° 3).

- La plupart des activités déclarées (près des deux tiers) ont été exercées **dans le secteur privé**.

- Un(e) député(e) sur 12 déclare avoir exercé une **activité de consultant**.

- Un(e) député(e) sur six entend **conserver au moins une activité professionnelle** au cours de son mandat.

- Un(e) député(e) sur deux conserve également un **autre mandat électif**. Il s'agit essentiellement (dans près de 40 % des cas) du mandat de **conseiller municipal**.

1 | Les sources utilisées

1. Des statistiques élaborées sur la base des déclarations d'intérêts et d'activités

Les statistiques ont été élaborées sur la base des déclarations d'intérêts et d'activités de 569 députés¹ de la XVI^e législature, accessibles en ligne sur le site internet de la Haute Autorité (www.hatvp.fr). Lorsqu'elles existaient, les déclarations modificatives les plus récentes ont été prises en compte (les données utilisées pour la présente analyse ont été arrêtées à la date du 3 février 2023).

2. Une analyse circonscrite à trois rubriques de la déclaration d'intérêts et d'activités

L'analyse se concentre sur trois rubriques de la déclaration d'intérêts et d'activités qui contiennent les informations relatives aux activités professionnelles et aux autres mandats des députés, et permettent ainsi d'avoir une vision de leur vie civile professionnelle et de leur vie publique.

• Rubrique n° 1 « Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou au cours des cinq années précédant la déclaration »

Cette rubrique porte sur les activités exercées au jour de l'élection et dans les cinq années précédentes. Les fonctions ministérielles sont assimilées à des activités professionnelles et doivent donc figurer dans cette rubrique.

Au regard des rubriques définies par le législateur, les activités de consultant sont spécifiquement renseignées dans la rubrique n° 2 de la déclaration, et les fonctions et mandats électifs dans la rubrique n° 7.

• Rubrique n° 2 « Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou au cours des cinq années précédant la déclaration »

Cette rubrique porte sur les activités de consultant exercées au jour de l'élection et dans les cinq années précédentes. Les activités de consultant doivent être déclarées dans cette rubrique quel que soit le statut sous lequel elles sont ou ont été exercées (salarié d'une société de conseil, micro-entreprise...).

*L'objectif est d'extraire, à partir des rubriques n° 1 et n° 2, des informations relatives à la vie civile professionnelle des députés. Comme en 2018, la Haute Autorité propose une analyse de chacune de ces deux rubriques. Cette année, la Haute Autorité publie également des **données agrégées** des deux rubriques, qui offrent une vision plus complète de la vie professionnelle des députés dès lors que l'activité de consultant constitue bien une activité professionnelle donnant lieu à rémunération. Elle procède enfin à des croisements des données relatives à leurs « activités professionnelles » (déclarées dans la rubrique n° 1) et à leurs « activités de consultant » (déclarées dans la rubrique n° 2).*

¹ Le lot exploité ne comprend pas les déclarations d'intérêts et d'activités de 8 députés, non publiées à la date du 15 février 2023 (cas d'élection législative partielle ou remplacement d'un député par son suppléant).

• **Rubrique n° 7 « Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection »**

Cette rubrique porte sur les fonctions et mandats électifs exercés, qu'elles soient rémunérées ou non. Sont également concernés les fonctions et mandats débutés avant les élections législatives mais en cours à la date de l'élection.

L'analyse, inédite, des données de cette rubrique permet de mieux identifier l'éventuel cumul de mandats des députés et leurs différentes vies publiques.

Dans chacune de ces trois rubriques, les députés ont la possibilité de préciser s'ils envisagent de **conserver** les activités déclarées.

2 | L'enrichissement des données

Prises isolément, les données issues des déclarations d'intérêts et d'activités ne permettent de disposer que d'une liste d'activités. Il importait dès lors de les croiser avec d'autres bases de données afin d'identifier des corrélations significatives.

Compte tenu des difficultés d'exploitation liées à la saisie en texte libre des informations contenues dans les déclarations, l'enrichissement des données a été effectué manuellement. Les données qualifiées ne remettent pas en cause les lignes de force dégagées par la présente analyse.

1. La répartition des députés selon leur ancienneté (députés nouvellement élus / députés réélus)

La Haute Autorité a pu distinguer les députés réélus de ceux nouvellement élus en juin 2022 sur la base d'informations recueillies *via* des outils de bases de données sur les responsables publics.

2. La répartition des activités selon le secteur public/privé

La Haute Autorité a inclus la variable secteur public/secteur privé dans son analyse statistique, afin de mettre en regard les activités déclarées et le secteur dont elles relèvent.

Cette répartition selon le secteur d'activités a été réalisée grâce à la description de l'activité exercée et sur la base des informations relatives à l'employeur (*rubriques n° 1 et n° 2*).

Conformément à une doctrine largement partagée, le « secteur public » désigne l'ensemble des organismes chargés des fonctions économiques et sociales des personnes publiques. Il regroupe ainsi les administrations publiques, mais également les entreprises publiques.

3. La répartition des activités selon le domaine d'activités

La nomenclature d'activités française (NAF) est une « *nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale*² ». Dans le cadre de la présente analyse, elle a été utilisée afin d'identifier les domaines d'activités les plus représentés chez les députés.

La classification des activités a pu être réalisée à partir du croisement des données issues des déclarations (identité de l'employeur et description de l'activité professionnelle) avec celles des bases de données sur les entreprises. Ces croisements ont permis d'isoler un « code NAF » correspondant à une section de la nomenclature (ex : le code 69.10 correspond à la sous-classe « Activités juridiques » appartenant à la section « Activités spécialisées, scientifiques et techniques »).

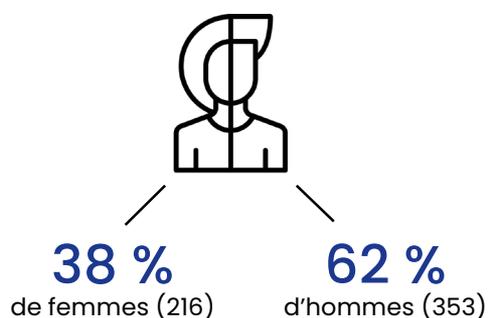
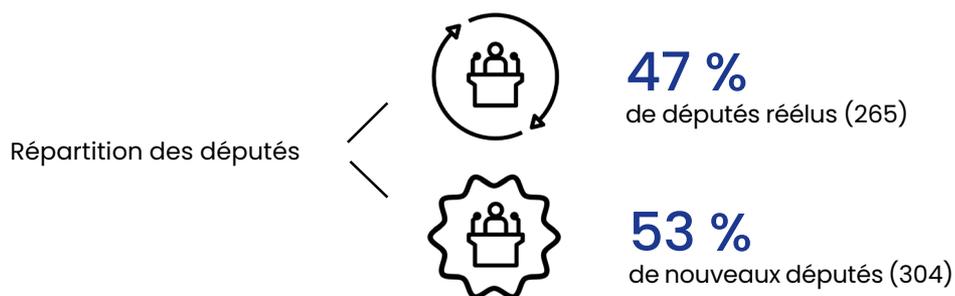
² Structure et description de la nomenclature d'activités françaises (NAF) : bit.ly/40UDmgf

3 | Les députés de la XVI^e législature : données générales



569

déclarations d'intérêts et d'activités analysées
> soit une déclaration par député, à savoir celle déposée le plus récemment



Âge moyen des députés

49 ans



En 2017, l'Assemblée nationale était composée de **25 %** seulement de députés sortants et **39 %** de femmes. La moyenne d'âge était de **50 ans**.

4 | Le passé professionnel des députés de la XVI^e législature

La loi du 11 octobre 2013 a distingué les activités professionnelles des activités de consultant.

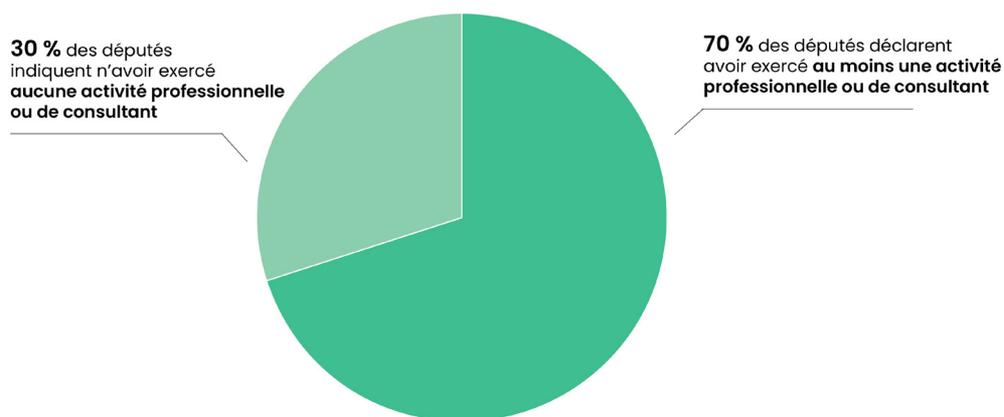
Les trois parties qui suivent synthétisent les données agrégées des deux premières rubriques des déclarations d'intérêts et d'activités (1), les données relatives aux activités professionnelles déclarées dans la rubrique n° 1 (2) et celles relatives aux seules activités de consultant (3).

1. Données agrégées (cumul des rubriques n° 1 et n° 2) sur le passé professionnel des députés

Situation des députés

> **70 % des députés** (398) ont déclaré avoir exercé au moins une activité professionnelle ou de consultant au cours des cinq dernières années.

11 % d'entre eux (43) ont déclaré à la fois une activité professionnelle et une activité de consultant. Il s'agit pour 18 % (8) d'entre eux de députés réélus.



> Les 398 députés qui déclarent des activités ont exercé en moyenne **1,8** activité.

> Seuls **12 % des députés nouvellement élus** ne déclarent aucune activité professionnelle ou de consultant antérieure.

	Réélus	Nouvellement élus	XVI ^e législature (hors élections partielles)
Au moins une activité professionnelle antérieure déclarée (<i>activité professionnelle ou de consultant</i>)	49 % (130 députés)	88 % (268 députés)	70 % (398 députés)
Aucune activité professionnelle antérieure déclarée (<i>activité professionnelle ou de consultant</i>)	51 % (135 députés)	12 % (36 députés)	30 % (171 députés)
Total	265	304	569

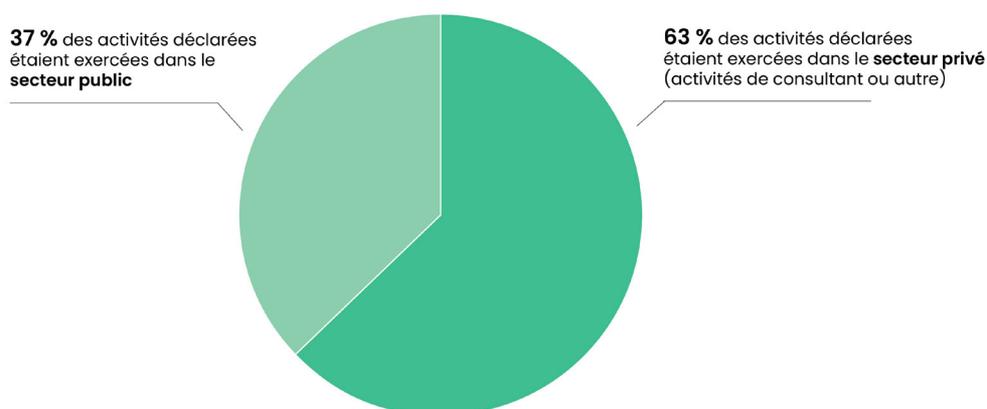
Détail des activités professionnelles ou de consultant déclarées

L'examen de la situation des députés permet de déterminer les proportions dans lesquelles ils ont exercé des activités professionnelles ou de consultant. Au-delà de la situation des députés eux-mêmes, l'analyse du détail de leurs activités professionnelles présentent des enseignements utiles.

> **810 activités déclarées au total** (*activités professionnelles ou de consultant*) :

- 508 sont exercées dans le secteur privé
 - 435 activités professionnelles déclarées en rubrique n°1 (activités professionnelles hors consultant)
 - 73 déclarées en rubrique n°2 (consultant)
- 302 dans le secteur public (en rubrique n°1 uniquement, l'activité de consultant relevant en totalité du secteur privé).

> Ainsi, **près des deux tiers** des activités professionnelles antérieures déclarées (63 %) étaient exercées dans le secteur **privé**.

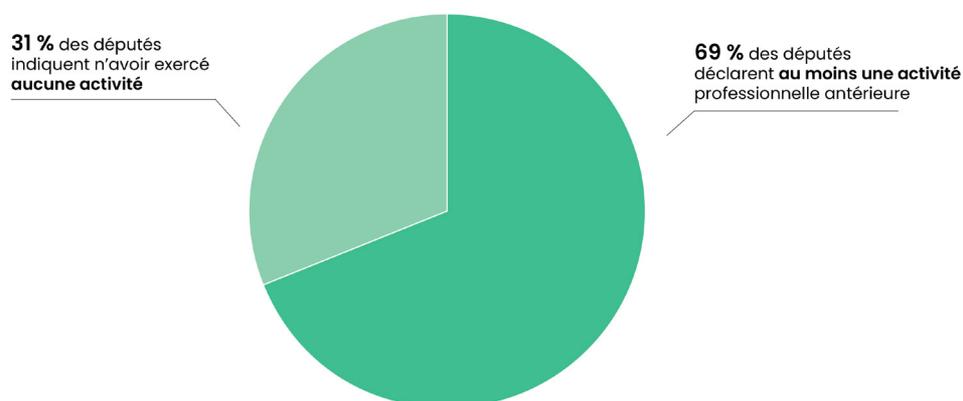


2. Focus sur les rubriques n° 1 et n° 2 des déclarations d'intérêts et d'activités

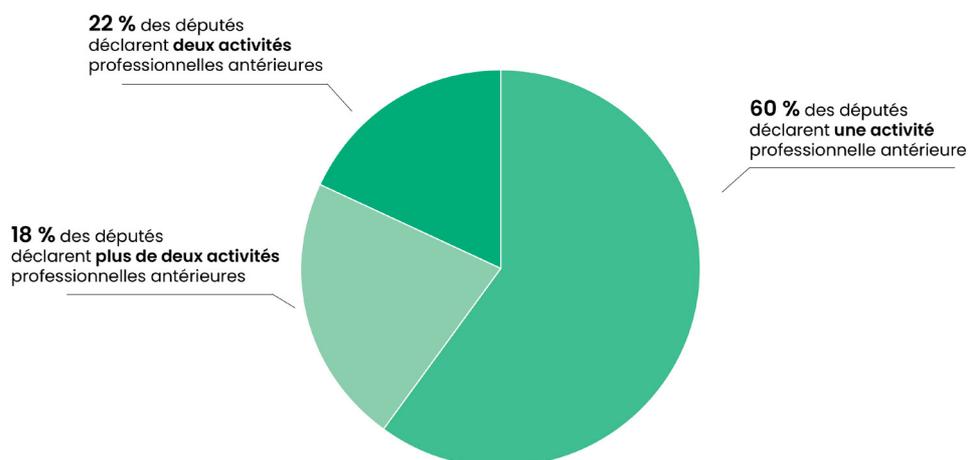
1. Les activités professionnelles mentionnées en rubrique n° 1 (*hors activités de consultant*)³

Situation des députés

> **Plus des deux tiers** des députés (69 %, soit 393 députés) déclarent une ou plusieurs activités professionnelles au cours des cinq dernières années. 31 % des députés (176) n'en déclarent aucune.



> Ces députés ont exercé en moyenne **près de deux activités** (1,9 activité) au cours des cinq dernières années.



³ Données extraites de la rubrique n° 1 des déclarations d'intérêts et d'activités : il s'agit des activités professionnelles exercées au jour de l'élection et dans les cinq années précédentes (y compris fonctions ministérielles). Les fonctions et mandats électifs, tout comme les activités de consultant, sont à déclarer dans d'autres rubriques de la déclaration

> **88 % des députés nouvellement élus** déclarent au moins une activité professionnelle antérieure.

	Réélus	Nouvellement élus	XVI ^e législature (hors élections partielles)
Au moins une activité professionnelle antérieure déclarée	48 % (126 députés)	88 % (267 députés)	69 % (393 députés)
Aucune activité professionnelle antérieure déclarée	52 % (139 députés)	12 % (37 députés)	31 % (176 députés)
Total	265	304	569

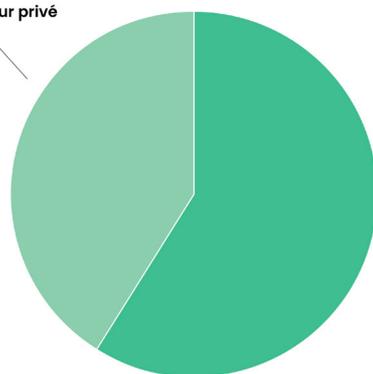


Les députés de la XV^e législature étaient **77 %**, soit plus des trois quarts, à déclarer une activité professionnelle antérieure. Ils déclaraient en moyenne **1,6** activité : **58 %** déclaraient une seule activité, **22 %** deux activités et **20 %** plus de deux activités.

Détail des activités professionnelles déclarées en rubrique n° 1

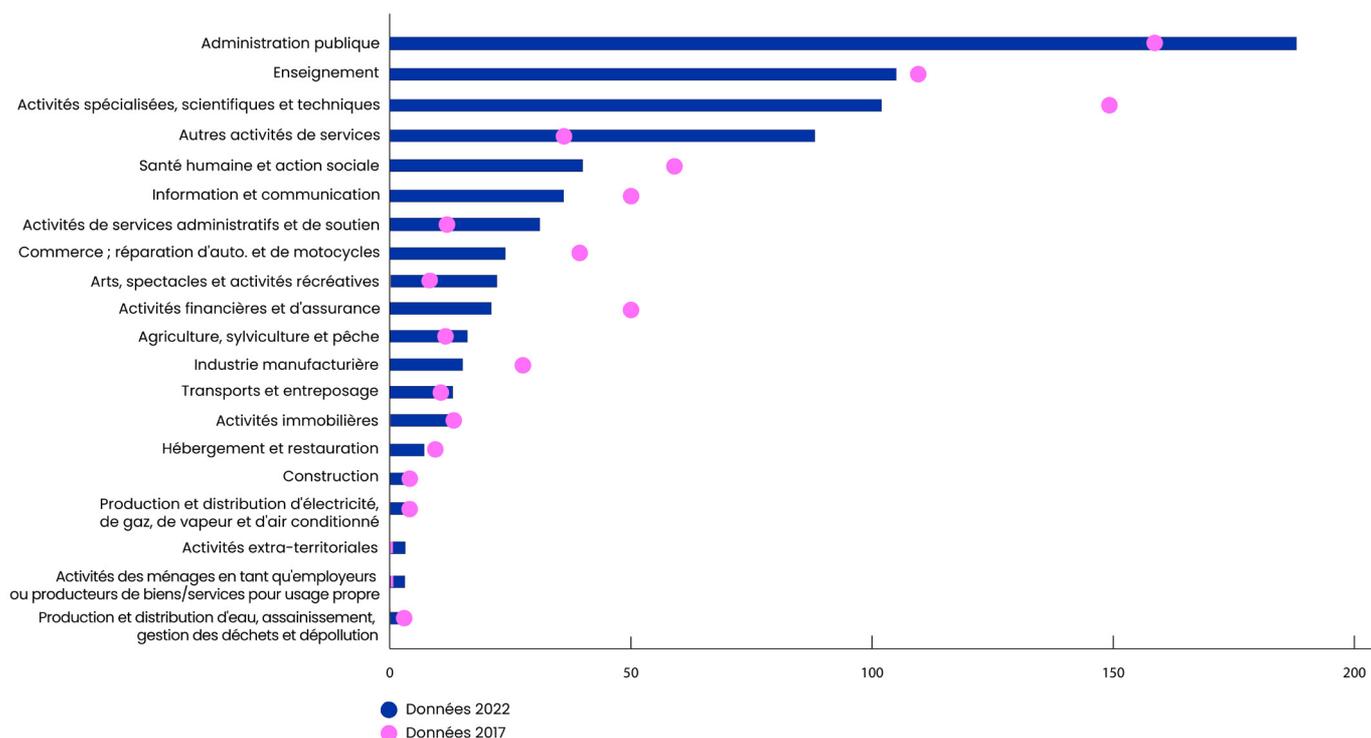
> **Près des trois cinquièmes (59 %)** des activités professionnelles antérieures déclarées étaient exercées dans le secteur **privé**.

41 % des activités déclarées étaient exercées dans le **secteur privé** (hors activités de consultant)



59 % des activités déclarées étaient exercées dans le **secteur public**

Répartition des activités professionnelles déclarées selon la nomenclature d'activités française (NAF)



► Sur le total des activités professionnelles antérieures déclarées, **25 %** étaient exercées dans l'**administration publique**⁴. L'**enseignement** (essentiellement l'enseignement supérieur) et les **activités spécialisées, scientifiques et techniques**⁵ représentent environ 14 % des activités.



Les activités professionnelles antérieures déclarées par les députés de la XV^e législature étaient exercées pour près **des deux tiers** (63 %) dans le secteur privé. Mais seules **20 %** étaient exercées dans l'administration publique.

4 Activités d'administration générale (exécutif, législatif, administration financière, etc., à tous les niveaux territoriaux) ou de tutelle dans le domaine de la vie économique et sociale (cf. annexe NAF)

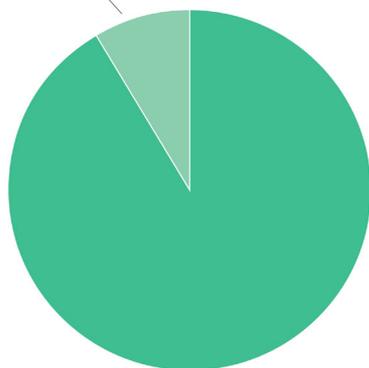
5 Ces activités requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées : activités juridiques et comptables, conseil en relations publiques et communication, conseil stratégique, conseil en gestion financière, ressources humaines, commerciale, etc.

2. Les activités de consultant mentionnées en rubrique n° 2

Situation des députés

> **Près d'un(e) député(e) sur 12** (8 %, 48 députés) déclare une ou plusieurs activités de consultant sur les cinq dernières années.

8 % des députés ont exercé au moins une activité de consultant



92 % des députés indiquent n'avoir exercé aucune activité de consultant

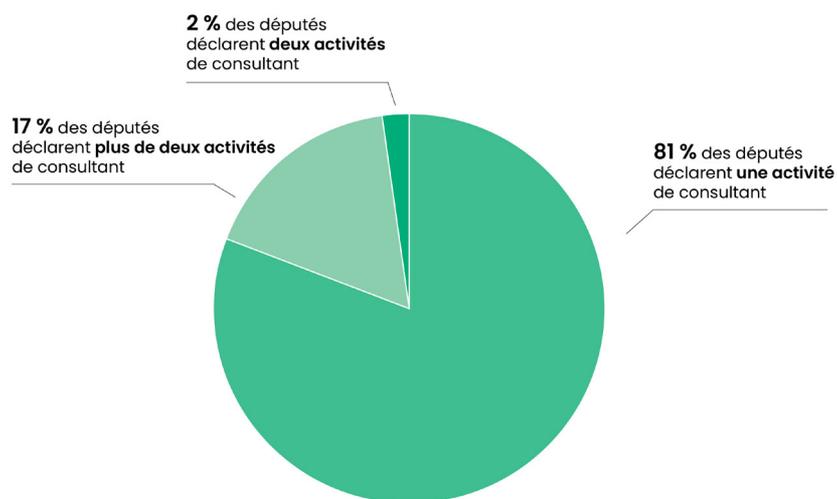
> Ces députés déclarent en moyenne **1,5 activité** de consultant (73 activités déclarées au total).

> **12 % des députés nouvellement élus** déclarent au moins une activité antérieure de consultant, contre 5 % des députés réélus.

	Réélus	Nouvellement élus	XVI ^e législature (hors élections partielles)
Au moins une activité de consultant antérieure déclarée	5 % (12 députés)	12 % (36 députés)	8 % (48 députés)
Aucune activité de consultant antérieure déclarée	95 % (253 députés)	88 % (268 députés)	92 % (521 députés)
Total	265	304	569



Les députés de la XV^e législature étaient **15 %**, soit plus d'un sur sept, à déclarer une activité de consultant antérieure. Mais ceux-ci déclaraient en moyenne **1,3** activité.



Lors de la législature précédente, parmi les députés ayant déclaré au moins une activité antérieure de consultant, **79 %** déclaraient une seule activité, **17 %** deux activités et **4 %** plus de deux activités.

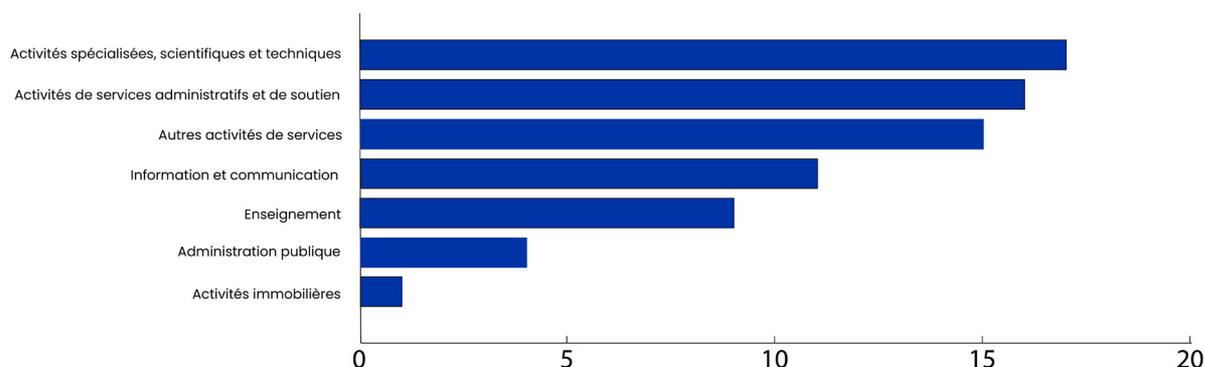
Détail des activités de consultant déclarées

> **23 %** des activités de consultant déclarées sont des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (activités juridiques et comptables, conseil en relations publiques et communication, etc.) et **22 %** des activités de **services administratifs et de soutien** (locations de voitures ou camions, de matériel informatique, etc.).



Les activités antérieures de consultant déclarées par les députés de la XV^e législature étaient dans **près de 65 %** des cas des activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Répartition des activités de consultant déclarées selon la nomenclature d'activités française (NAF)

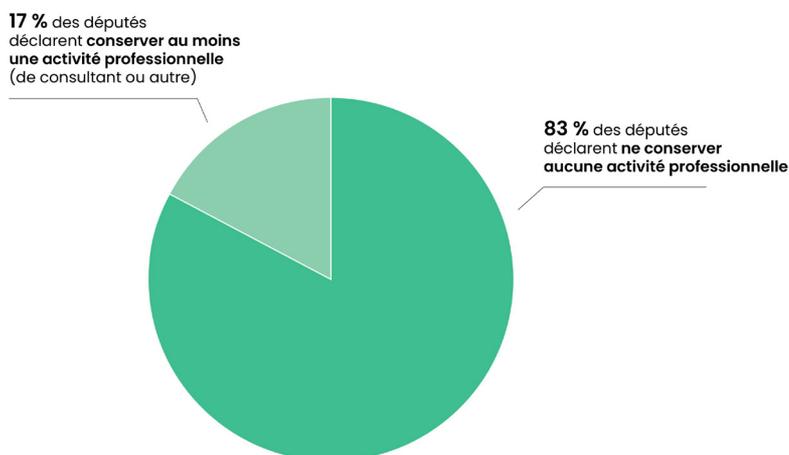


5 | Les activités conservées par les députés

1. Données agrégées sur les activités conservées par les députés (cumul des rubriques n° 1 et n° 2)

Situation des députés

> **Un(e) député(e) sur six** (94 soit 17 %) déclare conserver au moins une activité professionnelle en parallèle de son mandat (*activité de consultant ou autre*). Parmi les députés concernés, trois déclarent conserver au moins une activité de consultant en plus d'une autre activité professionnelle. Il s'agit de deux députés nouvellement élus et d'un député réélu.



> Au total, **109** activités seraient conservées, soit **1,2** activité par député.

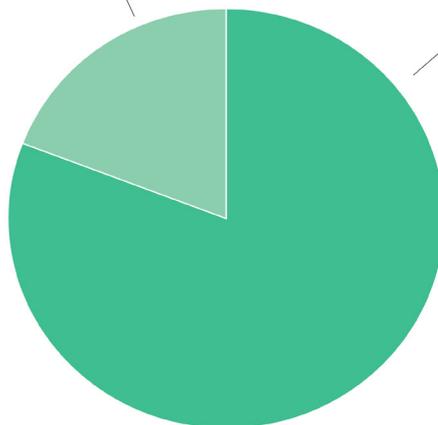
> La proportion de députés conservant au moins une activité professionnelle est à **peu près identique** entre les députés réélus et ceux nouvellement élus.

	Réélus	Nouvellement élus	XVI ^e législature (hors élections partielles)
Au moins une activité professionnelle conservée (<i>activité de consultant ou autre</i>)	17% (44 députés)	16 % (50 députés)	17 % (94 députés)
Aucune activité professionnelle conservée (<i>activité de consultant ou autre</i>)	83 % (221 députés)	84 % (254 députés)	83 % (475 députés)
Total	265	304	569

Détail des activités professionnelles conservées

> **Huit activités professionnelles conservées sur dix** (88 activités soit 81 %) sont exercées dans le secteur **privé**.

19 % des activités conservées sont exercées dans le **secteur public**



81 % des activités conservées sont exercées dans le **secteur privé** (activités de consultant ou autre)

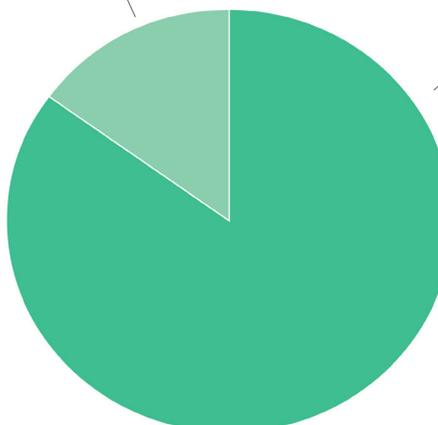
2. Focus sur les rubriques n° 1 et n° 2 des déclarations d'intérêts et d'activités

1. Les activités professionnelles mentionnées en rubrique n°1 (hors activités de consultant)

Situation des députés

> **Près d'un(e) député(e) sur six** (16 %) déclare conserver au moins une activité professionnelle en parallèle de son mandat. Au total, 100 activités seraient conservées, soit 1,1 activité par député(e).

16 % des députés déclarent **ne conserver aucune activité professionnelle** (hors activités de consultant)



84 % des députés déclarent **conserver au moins une activité professionnelle** (hors activités de consultant)

> Les députés nouvellement élus conservent au moins une activité professionnelle dans des **proportions quasi équivalentes** aux députés réélus.

	Réélus	Nouvellement élus	XVI ^e législature (hors élections partielles)
Au moins une activité professionnelle conservée	16 % (42 députés)	15 % (47 députés)	16 % (89 députés)
Aucune activité professionnelle conservée	84 % (223 députés)	85 % (257 députés)	84 % (480 députés)
Total	265	304	569



Les députés de la XV^e législature étaient 22 %, soit **plus d'un cinquième**, à déclarer conserver une activité professionnelle. Parmi eux, 53 % étaient des députés nouvellement élus.

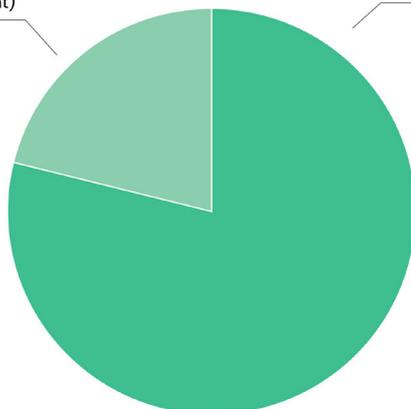
Détail des activités professionnelles conservées déclarées en rubrique n° 1

> Près de **quatre activités professionnelles conservées sur cinq** (79 %) sont exercées dans le secteur **privé**.

La différence avec la proportion secteur privé (59 %) / secteur public (41 %) constatée pour les activités antérieures à l'exercice du mandat s'explique par le régime d'incompatibilité propre au mandat de député : l'article LO 142 du code électoral prévoit ainsi que l'exercice de fonctions publiques non électives est incompatible avec le mandat de député (à l'exception de certaines fonctions comme celles de professeur notamment). La part d'activités professionnelles conservées et exercées dans le secteur public est donc logiquement faible (21 %).

21 % des activités conservées étaient exercées dans le **secteur privé** (hors activités de consultant)

79 % des activités conservées étaient exercées dans le **secteur public**

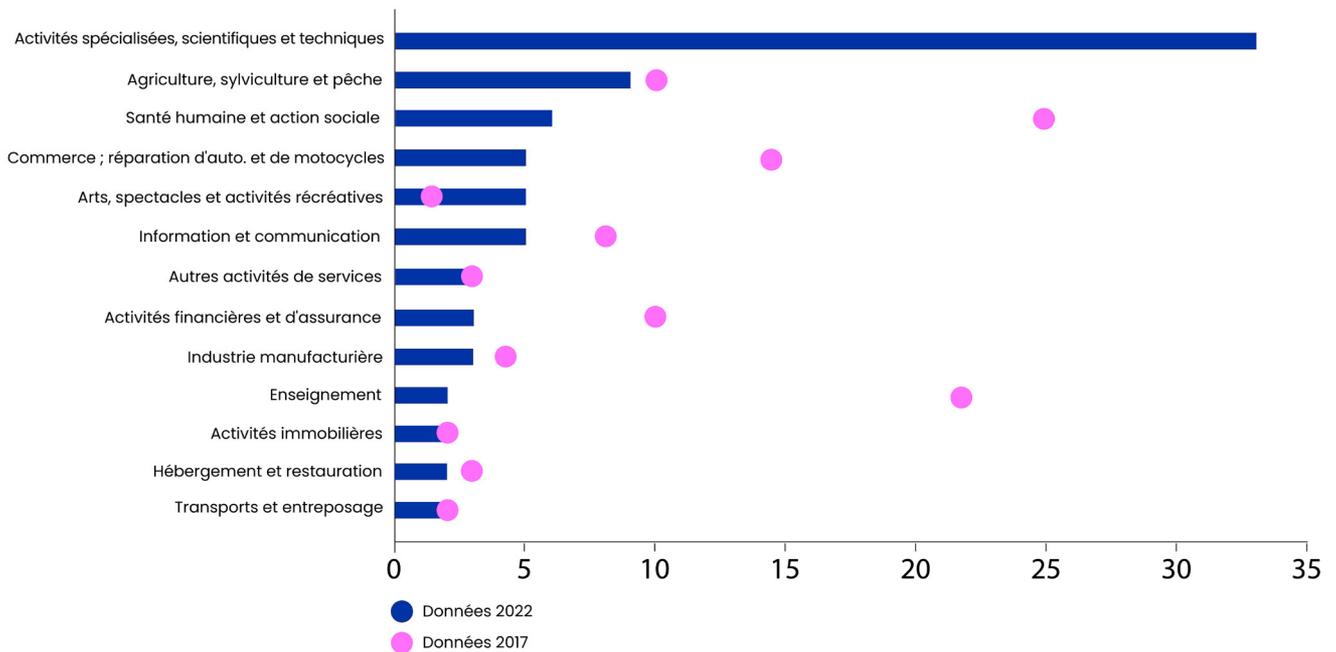


› Sur le total des activités professionnelles conservées, **33 %** sont des **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (il s'agit d'activités juridiques et comptables pour l'essentiel)



Également **22 %** des députés de la XV^e législature déclaraient conserver au moins une activité professionnelle. Mais seules **25 %** de ces activités étaient des activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Répartition des activités professionnelles conservées selon la nomenclature des activités françaises (NAF)

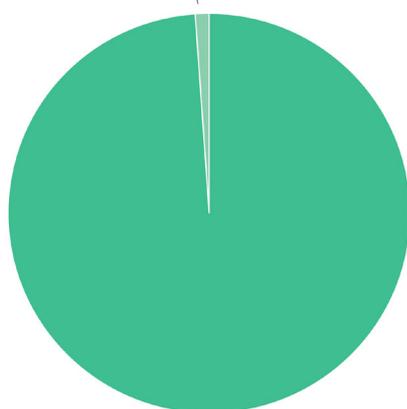


2. Les activités de consultant mentionnées en rubrique n° 2

Situation des députés

> **Huit députés** déclarent avoir conservé une activité de consultant. **Cinq** d'entre eux sont des députés nouvellement élus. Au total, neuf activités seraient conservées, soit **1,1** activité par député(e) concerné(e).

1 % des députés déclarent conserver au moins une activité de consultant



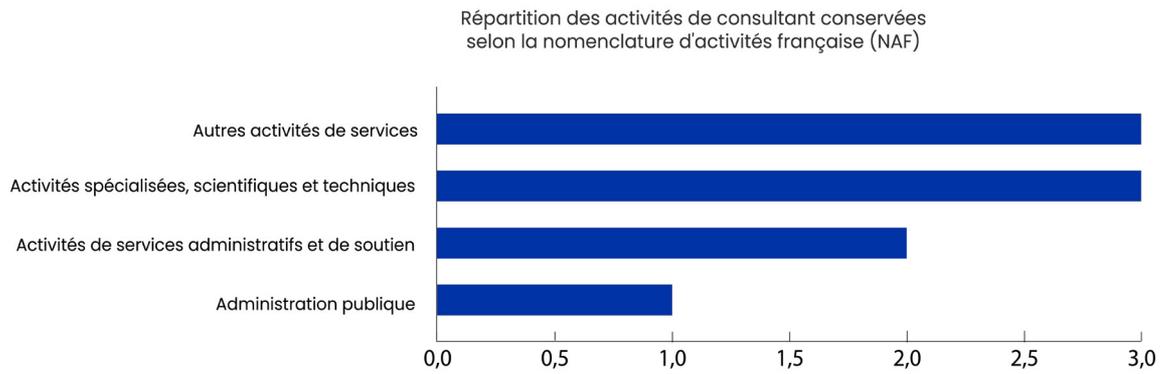
99 % de députés déclarent ne conserver aucune activité de consultant

	Réélus	Nouvellement élus	XVI ^e législature (hors élections partielles)
Au moins une activité de consultant conservée	1 % (3 députés)	2 % (5 députés)	1 % (8 députés)
Aucune activité de consultant conservée	99 % (262 députés)	98 % (299 députés)	99 % (561 députés)
Total	265	304	569



19 députés de la XV^e législature déclaraient conserver au moins une activité de consultant.

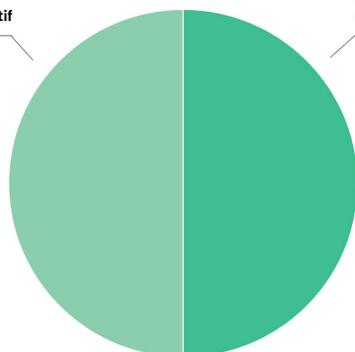
Détail des activités de consultant conservées



6 | Les fonctions et mandats électifs conservés par les députés

> **Un(e) député(e) sur deux** déclare avoir conservé au moins une fonction ou un mandat électif.

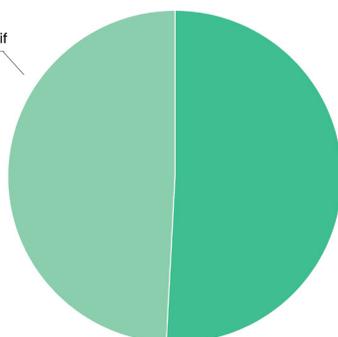
50 % des députés déclarent **conserver au moins une fonction ou un mandat électif**



50 % des députés déclarent **conserver aucune fonction ou mandat électif**

> **51 % des députés** déclarant conserver au moins une fonction ou un mandat électif sont des députés nouvellement élus.

49 % de députés **réélus** parmi ceux qui déclarent conserver au moins une fonction ou un mandat électif



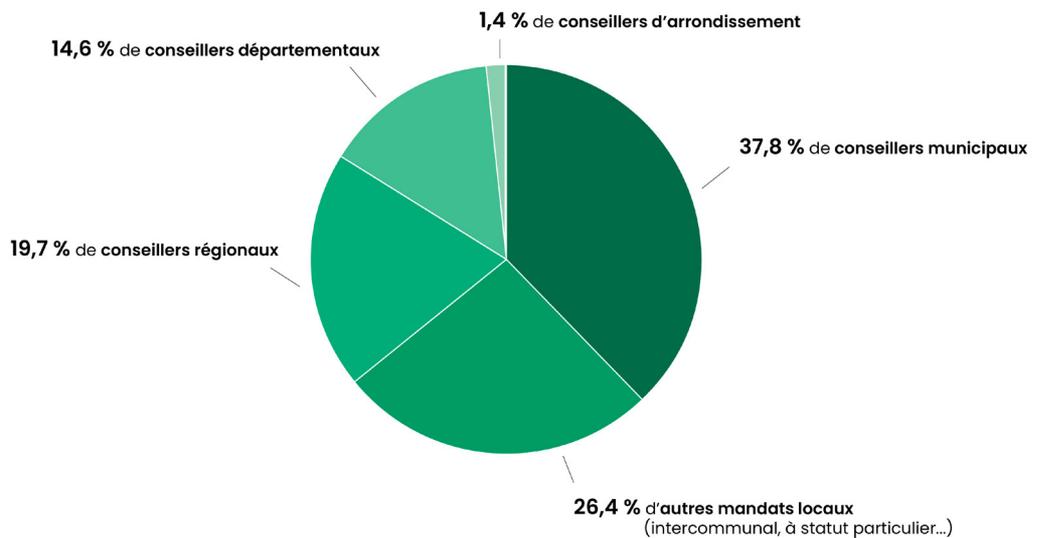
51 % de députés **nouvellement élus** parmi ceux qui déclarent conserver au moins une fonction ou un mandat électif

> **38 %** des mandats conservés sont des mandats de **conseiller municipal**.

De la même façon que pour l'exercice de fonctions publiques non électives, l'article LO 141-1 du code électoral prévoit que le mandat de député est incompatible avec des fonctions exécutives locales (maire, président(e) de conseil régional ou départemental, adjoint(e) au maire, vice-président(e), etc.).

Ces dispositions, issues de la loi organique de 2014, ont eu un effet important sur le renouvellement des titulaires de fonctions exécutives locales et sur la féminisation de l'Assemblée nationale :

- après les législatives de 2017 (première application de la loi organique), plus de 38 % des députés ont dû cesser leur mandat exécutif local⁶ ;
- en 2017 et 2022, l'Assemblée nationale comprend environ 38 % de députées contre 27 % en 2012⁷.



6 bit.ly/3RXtCO9

7 bit.ly/3jZ3GVU

Annexe

Structure et description de la nomenclature d'activités françaises (NAF)

Section de la NAF	Description
Agriculture, sylviculture et pêche	Exploitation des ressources naturelles végétales et animales; activités de culture, d'élevage, de sylviculture, d'exploitation forestière et de production d'animaux ou de produits animaux dans une exploitation agricole ou dans leur habitat naturel.
Industrie manufacturière	Transformation physique ou chimique de matériaux, substances ou composants en nouveaux produits.
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Fourniture d'électricité, de gaz naturel, de vapeur et d'eau chaude via une infrastructure permanente (réseau) de lignes, canalisations et conduites, notamment pour les sites industriels et l'habitat résidentiel.
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Activités liées à la gestion de différents types de déchets ; activités liées à la distribution d'eau
Construction	Activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil ; rénovation et la réparation de bâtiments et d'ouvrages de génie civil ; activités de promotion immobilière pour la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil réalisées en vue d'une vente ultérieure des projets immobiliers (non pour leur exploitation).
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises.
Transports et entreposage	Activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes, telles que l'exploitation des infrastructures de transport, la manutention du fret, l'entreposage, etc ; les activités de poste et de courrier.
Hébergement et restauration	Mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée pour des visiteurs ou d'autres voyageurs ainsi que la fourniture de repas complets pour consommation immédiate.

Information et communication	Production et la distribution de produits d'information et de produits culturels, la mise à disposition de moyens permettant de transmettre ou de distribuer ces produits, ainsi que les données ou les communications ; activités liées aux technologies informatiques, les services de traitement des données et d'autres services d'information.
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, y compris les activités d'assurance, de réassurance et des caisses de retraite, ainsi que les services financiers de soutien ; activités de détention d'actifs telles que les activités des sociétés holding et des fonds de placement et autres instruments financiers.
Activités immobilières	Activités de bailleurs, d'agents et/ou de courtiers dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : vente ou achat de biens immobiliers, location de biens immobiliers, prestation d'autres services liés à l'immobilier tels que l'évaluation de biens immobiliers ou l'activité d'agent fiduciaire en immobilier.
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités professionnelles, scientifiques et techniques spécialisées (activités juridiques et comptables, conseil en relations publiques et communication etc.).
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de soutien aux activités générales des entreprises.
Administration publique	Activités de nature gouvernementale habituellement exercées par l'administration publique.
Enseignement	Enseignement à tous les niveaux et pour toutes les disciplines.
Santé humaine et action sociale	Éventail d'activités allant des soins assurés par des professionnels de la santé dans des établissements hospitaliers et d'autres structures médicales à des activités d'action sociale peu ou pas médicalisées, en passant par des activités d'hébergement médico-social à composante sanitaire.
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités destinées à répondre aux intérêts du grand public en matière de culture, de divertissement et de loisirs, y compris les spectacles et l'exploitation de musées, de salles de jeux, d'équipements sportifs et récréatifs
Autres activités de services	Activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels.



**Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique**

contact.presse@hatvp.fr

Suivez-nous sur

 [@HATVP](https://twitter.com/HATVP)

 [Haute Autorité pour la transparence
de la vie publique](https://www.linkedin.com/company/haute-autorite-pour-la-transparence-de-la-vie-publique)

[hatvp.fr](https://www.hatvp.fr)